

L'enseignement de l'anthropologie dans les Cégeps

René Hirbour

Volume 9, numéro 3, 1985

Parentés au Québec

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/006312ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/006312ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département d'anthropologie de l'Université Laval

ISSN

0702-8997 (imprimé)

1703-7921 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Hirbour, R. (1985). L'enseignement de l'anthropologie dans les Cégeps. *Anthropologie et Sociétés*, 9(3), 278–283. <https://doi.org/10.7202/006312ar>



L'ENSEIGNEMENT DE L'ANTHROPOLOGIE DANS LES CÉGEPS

Le ministère de l'Éducation du Québec a entrepris depuis quelques années une réforme de l'enseignement collégial. Quinze ans environ se sont écoulés depuis la création des cégeps (Collèges d'enseignement générale et professionnel) suite aux recommandations du rapport Parent. Le Ministère, après avoir dressé un bilan, a réajusté son tir. Tout ce travail a abouti à la ratification par le Conseil des ministres d'un nouveau « Règlement sur le régime pédagogique du collégial » en 1984. Quelle est la situation actuelle de l'anthropologie ? et comment notre discipline se situe-t-elle par rapport à la réforme ? Nous allons tenter de répondre brièvement à ces deux questions.

• Historique

1967-1968 : Les collèges classiques cèdent la place aux cégeps. En fait, ils deviennent cégeps. L'enseignement postsecondaire devient gratuit. Les étudiants, qu'ils soient du secteur général ou professionnel, se retrouvent dans les mêmes institutions. Deux types de diplômes sont décernés :

- Diplôme d'enseignement collégial général (2 ans);
- Diplôme d'enseignement collégial professionnel (3 ans).

Le premier prépare l'étudiant à l'université, alors que le second lui donne directement accès au marché du travail (ex.: technique infirmière).

Dès 1968 le latin, le grec, les « cours le samedi matin » sont remplacés par une nouvelle conception de l'éducation. C'est à l'occasion de ce renouveau que l'anthropologie apparaît dans les cégeps (ainsi que sociologie, politique, économique...), mais notre discipline va s'implanter plus difficilement que les autres sciences humaines.

La sociologie, les sciences politiques et économiques se retrouvent progressivement un peu partout. En 1984, on ne retrouve l'anthropologie que dans une trentaine de cégeps (45% des institutions environ). Il y avait 7939 inscriptions/cours en 1983 et il y a maintenant approximativement 50 professeurs dans l'ensemble du réseau. Au fil des ans, ces professeurs, par le biais de la Coordination provinciale (structure regroupant un certain nombre de professeurs d'une discipline donnée) développent 8 cours différents dont voici les titres :

- 381-900 : Origine et évolution de l'homme (paléontologie);
- 381-901 : Origine et évolution de la culture (archéologie);
- 381-902 : Introduction à l'anthropologie sociale et culturelle;
- 381-910 : Race et racisme;
- 381-911 : Anthropologie du tiers-monde;
- 381-912 : Préhistoire de l'Amérique;

381-913 : Ethnologie Amérindienne;

381-919 : Travaux pratiques.

Les cégeps ont donc le choix d'offrir 1, 2, 3, 4 cours différents ou plus.

● Le régime pédagogique actuel

L'étudiant peut au cégep suivre des cours d'anthropologie en concentration sciences humaines ou comme cours « complémentaire ». Par exemple, un étudiant en informatique peut s'inscrire à un cours d'archéologie (901) en complémentaire. Donc, théoriquement, les cours s'adressent à l'ensemble des étudiants, ou en concentration, ou en complémentaire.

Le tableau ci-joint permet de comprendre dans quel cadre un étudiant s'inscrit à des cours d'anthropologie.

● La réforme envisagée

Sans entrer dans les détails techniques, l'idée générale, tout au moins en ce qui concerne la concentration sciences humaines, est de promouvoir une concentration plus « étoffée », plus « serrée ».

Le ministère veut définir un « programme » de formation en sciences humaines avec des objectifs précis et une structure plus serrée qu'auparavant. L'anthropologie comme discipline devra donc s'insérer dans ce nouveau programme. Voici un extrait d'un texte de la Direction générale de l'enseignement collégial (DGEC) résumant très bien les éléments de base de ce nouveau programme :

L'organisation générale de la concentration en sciences humaines

1. Les fondements de l'organisation de la formation

La formation collégiale en sciences humaines s'organisera en fonction du principe fondamental voulant que toute *science* se définisse par son *objet* et par ses *méthodes*.

L'objet de l'ensemble des sciences humaines est essentiellement *l'être humain*, dans le temps et dans l'espace, et leurs méthodes sont fondamentalement *scientifiques*.

La formation collégiale sera donc centrée sur ces deux éléments essentiels qui leur sont communs : leur objet et leurs méthodes.

2. La triple dimension de l'objet des sciences humaines

L'objet des sciences humaines sera abordé selon trois dimensions particulières; si l'être humain peut être saisi en tant qu'individu, ce dernier ne peut toutefois être isolé, ni de la société à laquelle il appartient, ni de l'environnement physique, humain et international qui est le sien.

COURS OBLIGATOIRES**4 cours de langue ou de littérature (8 unités)****4 cours de philosophie (8 unités)****4 cours d'éducation physique (2²/₃ unités)****CHAMP DE CONCENTRATION**
(secteur général)

OU

CHAMP DE SPÉCIALISATION
(secteur professionnel)

12 cours dans 3 ou 4 disciplines d'un des 3 groupes suivants. (Maximum de 6 cours dans une même discipline).

Les cours des champs de spécialisation sont déterminés dans les CAHIERS DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL pour chacun des programmes.

GROUPES DES DISCIPLINES**1. Sciences**

- informatique
- mathématiques
- philosophie
- sc. religieuses
- biologie
- physique et géologie(1)
- chimie

2. Sciences

**humaines
et de
l'administration**

- informatique
- mathématiques
- philosophie
- sc. religieuses
- administration
- lettres (anglais- français, espagnol, etc.)(1)
- géographie
- psychologie
- sc. politiques et économiques(1)
- histoire et civilisation(1)
- anthropologie et sociologie(1)

3. Arts et**lettres**

- informatique
- mathématiques
- philosophie
- sc. religieuses
- arts plastiques
- musique
- cinéma
- théâtre
- lettres (anglais- français, espagnol, etc.)(2)

- (1) Ces cours sont considérés comme une seule discipline.
(2) Chacune des langues — anglais, français, espagnol, etc. — est considérée comme une seule discipline.

N.B.: Les cours d'informatique et de mathématiques peuvent être considérés comme une seule discipline.

COURS COMPLÉMENTAIRES

4 cours choisis dans des disciplines autres que celles des champs de concentration ou de spécialisation (8 unités).

Situation actuelle des cours d'anthropologie pour l'ensemble des cégeps du Québec*

NOTES STATISTIQUES	ANTHROPOLOGIE No du cours	900	901	902	910	911	912	913	919
A. Nombre (N) de collèges donnant ce cours	23	20	32	18	7	9	17	3	
B. N de collèges donnant ce cours / N total de collèges (67)	34 %	30 %	48 %	27 %	10 %	13 %	25 %	4 %	
C. N de collèges donnant ce cours / N de collèges offrant la discipline	55 %	48 %	76 %	43 %	17 %	21 %	40 %	7 %	
D. N d'inscriptions de sciences humaines à ce cours dans le réseau	1821	1225	2363	1221	375	314	639	21	
E. N d'inscriptions de sciences humaines à ce cours dans le réseau / N total d'inscriptions à ce cours dans le réseau	68 %	83 %	80 %	75,7 %	84 %	44 %	81 %	84 %	
F. N d'inscriptions de sciences humaines à ce cours dans le réseau / N d'inscriptions de sciences humaines dans la discipline, dans le réseau (= 7939)	23 %	15 %	30 %	15 %	4 %	4 %	8 %	3 %	
G. N d'inscriptions de sciences humaines à ce cours dans le réseau / N total d'inscriptions de sciences humaines (= 175 000)	104 ⁰ / ₀₀₀	70 ⁰ / ₀₀₀	135 ⁰ / ₀₀₀	69 ⁰ / ₀₀₀	19 ⁰ / ₀₀₀	18 ⁰ / ₀₀₀	36 ⁰ / ₀₀₀	1 ⁰ / ₀₀₀	
H. Les 4 cours les plus donnés dans la discipline (Anthropo.), en sciences humaines : Titre du cours et N d'inscriptions de sciences humaines à ce cours dans le réseau / N d'inscriptions de sciences humaines dans la discipline dans le réseau (voir F.) :									

1. 381-902: Intr. à l'Anthro. Sociale & Culturelle (30%)
2. 381-900: Origine et Evolution de l'homme (23%)
3. 381-901: Origine et Evolution de la Culture (15%)
4. 381-910: Race et Racisme (15%)

* Ceux qui offrent la concentration en sciences humaines.

La formation collégiale en sciences humaines comprendra donc nécessairement l'exploration des trois dimensions de l'objet des sciences humaines, à savoir : *l'individu, la société, le monde* : tout étudiant devra nécessairement suivre et réussir au moins un cours dans chacune de ces dimensions fondamentales de l'être humain.

Le rattachement des cours de sciences humaines à l'une ou l'autre de ces trois dimensions se fera à partir des principes suivants :

La dimension « Individu » regroupe l'ensemble des cours de sciences humaines qui permettent d'analyser, de comprendre et d'expliquer les comportements individuels de l'être humain en tant qu'individu.

La dimension « Société » regroupe l'ensemble des cours de sciences humaines qui permettent d'analyser, de comprendre et d'expliquer les phénomènes sociaux et leur évolution historique.

La dimension « Monde » regroupe l'ensemble des cours de sciences humaines qui permettent d'analyser, de comprendre et d'expliquer les phénomènes internationaux et mondiaux, dans une perspective spatio-temporelle.

3. La formation méthodologique

La définition des sciences humaines sur laquelle s'appuie l'organisation de la concentration collégiale souligne que les sciences humaines utilisent des méthodes scientifiques pour étudier l'être humain dans ses trois dimensions essentielles.

La formation collégiale en sciences humaines comprendra l'étude et l'expérimentation d'au moins une des méthodes propres aux sciences humaines; tout étudiant devra suivre et réussir au moins un cours de méthodologie propre à l'une ou l'autre des disciplines de sciences humaines.

● À quoi s'attendre ?

Les professeurs devront donc réajuster l'ensemble de leurs cours afin de les insérer dans le nouveau cadre (Individu, Société, Monde et méthodologie). De fait, les cours d'anthropologie vont se situer dans les dimensions « Société et Monde ».

Cette réforme ne met pas en cause la discipline. Compte tenu du mode de fonctionnement des cégeps, aucun changement significatif n'est à prévoir dans l'importance relative de chacune des disciplines. Pour assister par exemple à une augmentation des professeurs d'anthropologie dans le réseau, il faudrait qu'il y ait une augmentation sensible des étudiants en sciences humaines. Il y a certes une légère augmentation (cette année par exemple) mais les répercussions sur l'emploi sont minimes.

Il faut aussi mentionner que la Direction générale de l'enseignement collégial est actuellement en pourparlers avec les universités pour discuter de la délicate question des pré-requis universitaires. Il est de notoriété publique que les universités ne s'entendent pas entre elles. Le ministère a la responsabilité de travailler à l'élaboration d'un consensus sur cette question avec l'ensemble des parties impliquées.

Telle est la situation de l'enseignement de l'anthropologie dans les cégeps. Pour en savoir davantage, il faudrait consulter :

- « Règlement sur le régime pédagogique du collégial », L.R.Q., c.c-29. a.18.
- « Cahiers de l'enseignement collégial », 1983-1986, Tome 1-2, Ministère de l'Éducation, Direction générale de l'enseignement collégial, Gouvernement du Québec, 1983.
- « Document d'orientation de la concentration en sciences humaines », Document de consultation, DGEC, septembre 1985.

René Hirbour
Cégep de Saint-Hyacinthe